

## Personnes prises en charge pour autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32) en 2018

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2021.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée (ALD) pour une autre cause que celles associées aux 55 groupes précédents, au cours de l'année n. Toutefois, les personnes incluses dans un des groupes d'Insuffisance Rénale Chronique Terminale ont été exclues du groupe « Autres ALD » si cette autre ALD était en rapport avec un code CIM-10 allant de N00 à N99 (maladies de l'appareil génito-urinaire).
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 1 512 000 personnes prises en charge pour autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32), dont 60% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 57 ans et 62 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 29%, dont 70% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 26,1‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 26,49‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 18,98‰ sont prises en charge pour autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32), contre 16,06‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 20,56‰ contre 16,11‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32) par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	75 600	96 400	104 800	88 200	108 100	133 100	606 300
Taux brut	13,8‰	14,64‰	15,24‰	27,42‰	39,65‰	67,96‰	22,59‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	58 100	110 300	150 600	125 000	152 300	309 500	905 700
Taux brut	11,11‰	14,78‰	18,88‰	32,4‰	45,55‰	95,98‰	29,13‰
<b>Total</b>							
Effectif	133 700	206 700	255 500	213 200	260 400	442 500	1 512 000
Taux brut	12,49‰	14,72‰	17,2‰	30,13‰	42,89‰	85,39‰	26,1‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32) par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	67 900	20,96‰	21,12‰	101 100	27,28‰	27,94‰	169 000	24,33‰	24,69‰
Bourgogne-Franche-Comté	20 700	18,88‰	18,26‰	30 500	23,96‰	23,06‰	51 200	21,61‰	20,80‰
Bretagne	29 900	23,69‰	23,74‰	42 400	28,76‰	28,60‰	72 300	26,42‰	26,30‰
Centre-Val de Loire	23 200	22,97‰	22,19‰	32 900	27,88‰	27,16‰	56 200	25,62‰	24,80‰
Corse	4 800	41,83‰	38,66‰	8 000	58,90‰	55,41‰	12 800	51,03‰	47,49‰
Grand Est	41 500	19,23‰	19,12‰	62 000	24,95‰	24,97‰	103 500	22,29‰	22,22‰
Guadeloupe	5 700	37,95‰	36,87‰	8 400	42,41‰	44,02‰	14 200	40,48‰	40,64‰
Guyane	2 200	26,49‰	36,53‰	2 900	28,34‰	46,70‰	5 000	27,51‰	41,66‰
Hauts-de-France	53 600	21,40‰	22,68‰	81 600	28,88‰	31,13‰	135 200	25,37‰	27,19‰
Ile-de-France	123 300	23,96‰	25,91‰	184 000	31,20‰	35,44‰	307 300	27,83‰	30,88‰
Martinique	4 300	29,86‰	28,14‰	6 700	35,19‰	34,42‰	11 000	32,90‰	31,42‰
Mayotte	4 700	100,64‰	174,91‰	5 000	88,42‰	200,39‰	9 700	93,93‰	186,97‰
Normandie	29 400	22,06‰	22,08‰	44 200	28,73‰	28,77‰	73 500	25,63‰	25,65‰
Nouvelle Aquitaine	45 900	20,49‰	19,75‰	67 900	25,48‰	24,35‰	113 800	23,20‰	22,18‰
Occitanie	56 800	24,84‰	24,23‰	86 000	32,15‰	31,65‰	142 800	28,78‰	28,12‰
Pays de la Loire	23 400	15,57‰	15,85‰	32 600	18,97‰	19,34‰	56 000	17,38‰	17,70‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	59 800	29,07‰	27,45‰	97 400	40,02‰	37,74‰	157 200	35,00‰	32,85‰
Réunion	7 800	19,55‰	23,43‰	10 300	22,47‰	29,23‰	18 100	21,11‰	26,48‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
 des personnes prises en charge pour autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32) par classe d'âge en 2018**

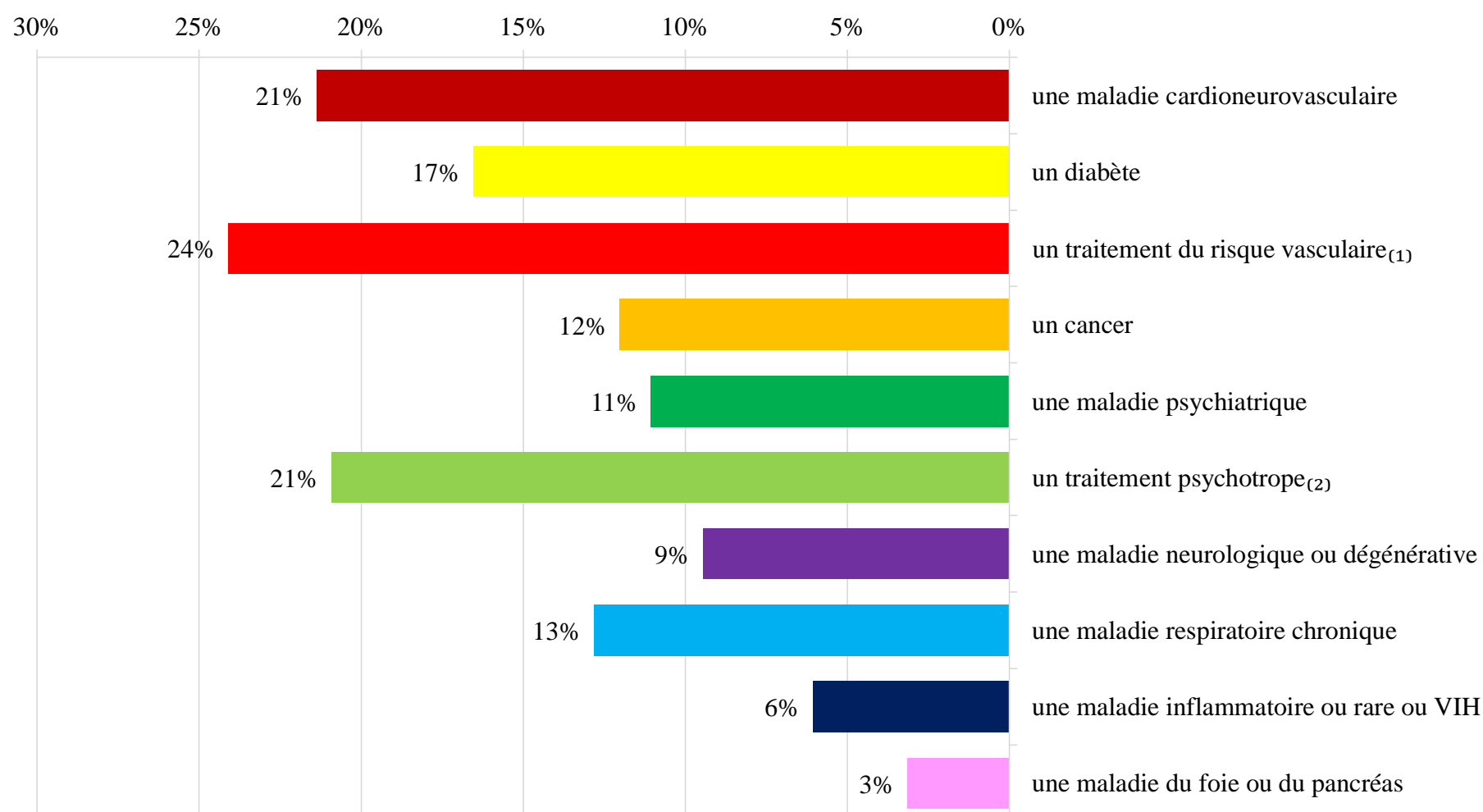
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	200	300	1 500	2 800	4 900	31 200	40 900
Effectif total	123 300	174 100	232 400	184 500	214 700	369 200	1 298 300
Taux brut	0,15%	0,19%	0,66%	1,50%	2,27%	8,44%	3,15%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32) décédées en 2018 sont respectivement de 82 ans et de 86 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32),  
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 4 019 millions d'euros (2,4%) sont attribués à la prise en charge pour autres affections de longue durée (dont 31 et 32) :

- 2 994 millions d'euros pour les soins de ville (74%)
- 673 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (17%)
- 353 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (9%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 2 250 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2012 et 2018

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32) est de 3,06%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,35 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,34 point.

#### b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux autres affections de longue durée (dont ALD 31 et 32) est de 3,88%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 1,16%.